



Epreuve orale du Diplôme National du Brevet

L'épreuve orale du Diplôme National du Brevet est une épreuve obligatoire notée sur 100 points qui aura lieu dans notre établissement le **10 mai 2021**.

Cette épreuve permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements de troisième (liste validée au préalable par le professeur principal) **OU** l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts

Les projets seront encadrés par les professeurs en cours ou pendant les heures de vie de classe mais demandent un investissement régulier des élèves tout au long de l'année.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe (de trois élèves maximum). Le temps de parole est attribué ainsi :

Composition du groupe	Exposé oral	Entretien avec le jury
1 personne	5 minutes	10 minutes
2-3 personnes	10 minutes	15 minutes

Consignes pour la présentation d'un projet mené en troisième

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne et les compétences et connaissances acquises grâce à ce projet.

Les élèves doivent préparer pour cet oral, un exposé structuré et un diaporama à présenter aux jurys :

Introduction : Présenter le sujet choisi (intitulé, thématique...) ainsi que la problématique posée.

I Présentation de la démarche : Quelles sont les démarches retenues? Quelles sont les étapes réalisées? Quels sont les outils que j'ai utilisés?

II Réponse à la problématique : Résumer le projet réalisé, les informations importantes, les conclusions retenues. *(Il faut mettre en avant votre projet : expliquer votre maquette, passer un court extrait de votre vidéo, analyser une photographie...)*

III Analyse de la pratique : Quelles sont les connaissances et les compétences acquises? Ma réalisation correspond elle au problème posé? Quelles sont les difficultés rencontrées? Quels sont les points que j'aurais pu améliorer?

Conclusion : Quelle expérience je tire de mon projet?

Consignes pour la présentation d'un objet d'étude d'Histoire des Arts

Les élèves choisiront une oeuvre d'art étudiée avec un de leurs professeurs parmi les domaines artistiques suivants :

- Art de l'espace : architecture, urbanisme, arts des jardins, paysage...
- Art du langage : littérature écrite et orale : roman, nouvelle, fable, légende, conte, mythe, poésie, théâtre.
- Art du quotidien : arts appliqués, design, arts populaires
- Art du spectacle vivant : théâtre, musique, danse, mime, arts du cirque, arts de la rue, marionnettes, feux d'artifice...
- Art du son : musique vocale ou instrumentale, musique de film...
- Art du visuel : dessin, arts graphiques, photographie, illustration, bande dessinée, Une de journal, cinéma, dessin animés, jeux vidéo, affiche...

Cette épreuve orale est un exposé qui a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à exposer les connaissances et compétences qu'il a acquises, notamment dans le cadre de l'histoire des arts.

Les élèves doivent préparer un exposé structuré et un diaporama à présenter à ses professeurs en respectant le plan suivant :

Introduction : Présenter l'oeuvre choisie (nature/genre, titre, auteur, date, technique/support, format, lieu...)

I Contexte : Présenter le contexte historique, artistique et l'artiste.

II Description : Décrire les oeuvres en appuyant son commentaire sur une documentation appropriée (bibliographie...) et en utilisant un vocabulaire technique et artistique adapté.

III Interprétation Analyser les oeuvres en les mettant en relation avec le contexte et expliquer les significations de l'oeuvre et s'interroger sur l'univers artistique évoqué.

Conclusion : Faire une brève conclusion sur l'oeuvre choisie et la mettre en relation avec une autre oeuvre afin d'en dégager les points communs et les différences.

Calendrier commun à tous les élèves :

- **Semaine du 1er au 5 février 2021** : Communication **provisoire** du sujet ou de l'oeuvre d'art pour validation par le professeur principal et le préfet des études.
- **Lundi 29 mars 2021** : Communication **définitive** en ligne du Projet ou de l'oeuvre d'art présenté et de la composition du groupe de l'oral.
- **Lundi 3 et mardi 4 mai 2021** : Transmission du projet réalisé aux professeurs principaux (pour les élèves ayant choisi de présenter un projet). **Aucun projet ne sera accepté après cette date, le jury ne pourra donc pas évaluer le travail du groupe.**
- **Mercredi 5 mai 2021** : Communication officielle aux jurys des sujets présentés.